



MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE

Délibération N° 2016-46

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14/10/2016**

L'an deux mille seize, le quatorze octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

Présents : Monsieur Georges ROUVIER, Monsieur Jean-Marc MILESI, Madame Dominique BARBA, Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Monsieur Christian LUQUE, Monsieur Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à Monsieur Georges ROUVIER.
- Monsieur Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à Madame Dominique BARBA.
- Madame Irma MONACO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc MILESI.

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc CABASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Louis MACHUEL.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 07 Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Disposition d'alerte à la population :

Monsieur le Maire souligne que dans une correspondance en date du 20 juillet 2016, Monsieur le Préfet du Var tenait à rappeler l'importance de la mise à jour et du suivi du Document d'Information Communal sur les Risque Majeur (DICRIM) dans notre Département.

Compte tenu que notre Commune est relativement étendue et que de surcroit, Rebouillon est distant de 26 Km. par la route, il est utile que nous complétions le DICRIM par un dispositif automatisé d'alerte des populations via le réseau téléphonique.

La Société « *C.I.I. industrielle S.A.* » est spécialisée dans ce domaine et nous propose une solution adaptée à notre population. Son numéro d'agrément est le 52720106472.

OUI l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de la Société C.I.I. industrielle S.A. ; à savoir :
 - Mise en service du dispositif pour un montant de 300.00€ H.T.
 - Souscription avec engagement pour trois ans à 600.00€ H.T. par ans.
 - Validation du tarif des différents médias pour la diffusion de l'alerte.
- **DESIGNE** Monsieur le Premier Adjoint pour suivre et mettre en œuvre le dossier.

Délibération certifiée exécutoire
avant transmission en préfecture
sous la responsabilité de Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982
Transmise le 2016 au représentant de l'Etat

Réception en Sous Préfecture le 2016
Commune de Châteaudoable, affiché le



Le Maire
Georges ROUVIER